

17 ou 112

@ Brigade Numérique



L'Équipe Prévention Contact de la Compagnie de Gendarmerie de ST OMER vous sensibilise :



Inondations et sinistres : attention aux arnaques aux travaux



L'actualité récente fait rappeler hélas que des gens peu scrupuleux profitent de la détresse des personnes sinistrées pour en proposant leurs services pour effectuer des travaux de réparation dans des conditions de tarif et de conformité peu louables

Méfiez vous :

- -- des devis et des factures non conformes, incomplètes ou incompréhensibles.
- -- des offres alléchantes qui peuvent aussi cacher des crédits
- -- de l'utilisation de labels de qualité non conformes ou mensongers.
- -- du non respect des obligations légales en matière contractuelle

Quelques réflexes et rappels :

- -- en aucun cas, ce ne sont les mairies ou préfectures qui les <u>mandatent</u> comme certains peuvent prétendre
- -- ne jamais cliquer sur un lien et ne jamais transmettre de documents sans vous être assuré au préalable de la fiabilité de votre interlocuteur
- -- recoupez les informations communiquées par le prestataire avec celles des sites spécialisés (infogreffe, pages jaunes.. etc)
- -- Signalez les faits via la plateforme de signalement <u>www.internet-signalement.gouv.fr</u> ou <u>www.signal.conso.gouv.fr</u> (site de la DGCCRF = **D**irection **G**énérale de la **C**oncurrence et **C**onsommation et de la **R**épression des **F**raudes)
- -- pensez ,en cas de litige, aux associations de consommateurs
- -- en cas de sinistre, c'est vous qui démarchez et non l'inverse,prenez attache avec votre assurance.. https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Crues-aides-mises-en-oeuvre

